

**Plaider – un juge se livre :**  
**Les fourberies de Scapin et les enseignements de Molière**  
**pour l’avocate qui plaide**

**Gilles Renaud**  
**Cour de justice de l’Ontario**

**Le 18 mars 2022**

**Propos introductifs**

D’entrée de jeu, je passe aux aveux sans avoir consulté mon avocate : mon violon d’Ingres est la lecture et j’adore les pièces de théâtre, notamment de Shakespeare,<sup>1</sup> de Corneille et de Molière. Ce document de travail vise à allier mes intérêts de tous les jours portant sur la littérature avec mon pain quotidien, à savoir juger du bien-fondé d’accusations criminelles. Joignant l’utile à l’agréable, j’offre à l’avocate qui plaide des aperçus quant aux techniques de la plaidoirie qui se fondent sur la pièce Les fourberies de Scapin.<sup>2</sup> Mon plan est le suivant : je fais l’examen des

---

<sup>1</sup> Voir mes articles: “Shakespeare and the art of judging”, (1999), 23 Journal des juges provinciaux, 29-33; “Advocacy 101: Guidance from Shakespeare’s The Merry Wives of Windsor”, Alan D. Gold Collection of Criminal Law Articles, ADGN/RP-300, June 18, 2020; “Advocacy 101: Guidance from Shakespeare’s Othello”, Alan D. Gold Collection of Criminal Law Articles, ADGN/RP-299, June 8, 2020; “Advocacy 101: Guidance from Shakespeare’s The Two Gentlemen of Verona,” Alan D. Gold Collection of Criminal Law Articles, ADGN/RP-298, June 1, 2020; “Advocacy 101: Guidance from Shakespeare’s The Taming of the Shrew,” Alan D. Gold Collection of Criminal Law Articles, ADGN/RP-297, May 25, 2020; “Advocacy 101: Guidance from Shakespeare’s The Tempest,” Alan D. Gold Collection of Criminal Law Articles, ADGN/RP-296, May 18, 2020; “Advocacy 101: Guidance from Shakespeare’s King Henry V,” Alan D. Gold Collection of Criminal Law Articles, ADGN/RP-295, May 11, 2020; “Shakespeare’s Instruction for the Advocate: An Overview”, June 1999, 21 Advocates’ Q. 457-464.

<sup>2</sup> Je relève certaines de mes publications quant à la plaidoirie : Advocacy : A Lawyer’s Playbook, Thomson/Carswell, 2006, Toronto, Demeanour Evidence on Trial : A Legal and Literary Criticism, Sandstone Academic Press, 2008, Melbourne, Australie; L’évaluation du témoignage: un juge se livre, Éditions Yvon Blais, 2008, Cowansville (Qc.); « La plaidoirie et l’examen des grands principes visant l’appréciation du comportement du témoin, Jurisource, le 5 avril 2016, La plaidoirie: un juge se livre, Éditions Yvon Blais, 2017, Cowansville (Qc.), « Plaider – un juge se livre : Les enseignements de R.L. Stevenson dans le cadre du roman Le maître de Ballantrae » – Jurisource – le 14 février 2022; « La preuve du comportement: ce que Balzac enseigne aux plaideurs à la lumière du roman Eugénie Grandet – la question du voile, du visage et

techniques et des éléments de la plaidoirie qui se dégagent des paroles des personnages, au moyen d'un survol thématique des grandes questions de l'heure.

Qu'il me soit permis d'expliquer et, autant que faire se peut, justifier pourquoi l'avocate qui plaide tire immense profit à lire des romans et notamment des œuvres classiques de littérature, dont les pièces inoubliables de Molière. Tel que l'a exprimé le savant professeur de droit John H. Wigmore : « The lawyer must know human nature. [They] must deal understandingly with its types and motives. These [they] cannot find - all of them - close around [them]; life is not long enough ... For this learning [they] must go to fiction which is the gallery of life's portraits.»<sup>3</sup> Ainsi, le soussigné plaide, pour ainsi dire, que l'auteur des romans est un auxiliaire fort utile aux procureurs et que des scènes et des dialogues tirés des œuvres de fiction servent à renforcer les talents des avocates à qui on a confié un mandat devant les tribunaux.

Selon moi, cette pièce est utile car Scapin nous dit « Une aventure où je me brouillai avec la justice ... Oui, nous eûmes un petit démêlé ensemble ... Oui. Elle en usa fort mal avec moi, et je me dépitai de telle sorte contre l'ingratitude du siècle... » [1-2] Cette phrase, où il est question de se brouiller avec la justice revient plus tard aussi, de la part de Silveste. [1-2]

Dans tous les cas et illustrations qui se fondent sur des citations de la pièce de Molière, la lectrice doit prendre pour acquis que le personnage qui parle est, de fait, l'avocat.e qui s'exprime devant la juge et que l'autre personne est le témoin. À cet effet, mon savant collègue, le juge Pelletier a écrit ce qui suit au paragr. 49 de l'arrêt *R. c. Migliara*, [2009] J.Q. no 12496 :

49 Comment expliquer que le défendeur se retrouve aujourd'hui devant le Tribunal pour répondre des accusations qui pèsent contre lui, si ce n'est pas lui qui a été arrêté le matin du 8 mai 2008. S'il n'a pas été arrêté ce matin là, qui l'a été ? qui a comparu ? et surtout, pourquoi a-t-il demandé à un avocat de le représenter ? D'où sort-il ? et que vient-il faire dans cette galère, si le Tribunal peut reprendre ici, en l'adaptant, le leitmotiv de l'Argente des *Fourberies de Scapin*?

Au demeurant, à ce stade introductif, la leçon la plus importante pour l'avocate qui croise le fer pour les premières fois est que le talent exige de l'expérience. Faute d'expérience, faites la lecture des succès et des échecs d'autrui.

## **Un examen en enfilade des grands thèmes qui occupe l'avocate qui plaide**

### **Abrégez vos paroles, vos plaidoiries**

---

[de la voix](#) », [Jurisource, 24 janvier 2022](#) et « [Plaider – un juge se livre – Macbeth et les enseignements de Shakespeare pour l'avocate qui plaide](#) » – [Jurisource - le 22 février 2022](#).

<sup>3</sup> Voir “A List of One Hundred Legal Novels”, (1922), 17 Ill. L. Rev. 26, à la page 31. De plus, on lit avec profit son article « List of Legal Novels », (1907-1908), 2 Ill. L. Rev. 574-593, surtout les commentaires coulés à la page 579: « The Lawyers ... must deal with types. ... The range of [their] acquaintances is not broad enough. For this learning, they must go to fiction ... ». Voir aussi W.H. Hitchler, “The Reading of Lawyers” (1928), 33 Dick. L. Rev. 1-13, aux pages 12-13.

« SILVESTRE.— Si vous n'abrégez ce récit, nous en voilà pour jusqu'à demain. Laissez-le-moi finir en deux mots... » [1-2] L'avocate est toujours à nager, pour ainsi dire, entre deux eaux car si elle consacre trop de temps à une question ou thème, la juge ou le jury pourrait s'impatienter mais si l'avocate est avare de détails, sa plaidoirie pourrait être rejetée sans justification.

### **Adoucir douleur, devoir de l'avocate, envers victimes et parties affligées**

« OCTAVE.— Après quelques paroles, dont je tâchai d'adoucir la douleur de cette charmante affligée... » Molière nous prête des paroles qui sied d'avoir à l'esprit lorsqu'il s'agit d'éviter des souffrances inutiles, notamment dans le cas de victimes d'agressions sexuelles.

### **Aide-mémoire, notes afin de pouvoir compter sur un**

« LÉANDRE.— Je saurai me souvenir en temps et lieu de tout ce que je viens d'apprendre... » [2-3] Pour nos fins, l'avocate doit se faire des notes dès que possible afin de ne pas se fier à sa mémoire car elle n'est peut-être pas fiable, comme pour la plupart de ses collègues.

### **Aveux, de gestes criminels commis il y a de ça plusieurs années**

« SCAPIN.— ... Je voudrais bien que l'on m'eût donné autrefois nos vieillards à duper; je les aurais joués tous deux par-dessous la jambe; et je n'étais pas plus grand que cela, que je me signalais déjà par cent tours d'adresse jolis... » [1-2] Une mise en garde est de mise : la personne qui a fait de tels aveux pourrait aisément proclamer qu'il s'agit de bravade et non de faits.

### **Aveux, de gestes criminels, sous la contrainte de la violence**

Avant de prononcer ces paroles, et tout au long, on menace Scapin de gestes de violence :

OCTAVE, le retenant.— Tout doux. SCAPIN.— Oui, Monsieur, il est vrai qu'il y a trois semaines que vous m'envoyâtes porter le soir, une petite montre à la jeune Égyptienne que vous aimez. Je revins au logis mes habits tout couverts de boue, et le visage plein de sang, et vous dis que j'avais trouvé des voleurs qui m'avaient bien battu, et m'avaient dérobé la montre. C'était moi, Monsieur, qui l'avais retenue. LÉANDRE.— C'est toi qui as retenu ma montre? SCAPIN.— Oui, Monsieur, afin de voir quelle heure il est. LÉANDRE.— Ah, ah, j'apprends ici de jolies choses, et j'ai un serviteur fort fidèle vraiment. Mais ce n'est pas encore cela que je demande. SCAPIN.— Ce n'est pas cela? LÉANDRE.— Non, infâme, c'est autre chose encore que je veux que tu me confesses. SCAPIN.— Peste! LÉANDRE.— Parle vite, j'ai hâte. SCAPIN.— Monsieur, voilà tout ce que j'ai fait. LÉANDRE, voulant frapper Scapin.— Voilà tout? OCTAVE, se mettant au-devant.— Eh. SCAPIN.— Hé bien oui, Monsieur, vous vous souvenez de ce loup-garou il y a six mois qui vous donna tant de coups de bâton la nuit, et vous pensa faire rompre le cou dans une cave où vous tombâtes en fuyant. LÉANDRE.— Hé bien? SCAPIN.— C'était moi, Monsieur, qui faisais le loup-garou. LÉANDRE.— C'était toi, traître, qui faisais le loup-garou? SCAPIN.— Oui, Monsieur, seulement pour vous faire peur, et vous ôter l'envie de nous faire courir ... » [2-3]

### **Avocate – la cliente vous consulte après le coup**

L'exemple que nous tirons de la pièce suit : « OCTAVE.— Ô Ciel! par où sortir de l'embarras où je me trouve? SILVESTRE.— C'est à quoi vous deviez songer, avant que de vous y jeter. » [1-1] Il importe de ne pas renchérir sur le blâme que vos clientes sont à s'assigner de façon quotidienne au début de votre mandat, règle générale. L'avocate doit aussi avoir à l'esprit la phrase qui suit : « OCTAVE.— Ah tu me fais mourir par tes leçons hors de saison. » En d'autres mots, il faut aider le client mais pas lui faire la morale, qu'importe le type de dossier, et il faut donc éviter de dire, à l'instar de SILVESTRE : « Vous me faites bien plus mourir, par vos actions étourdies. » Au demeurant, ce qu'il faut faire c'est répondre aux trois questions que pose Octave : « Que dois-je faire? Quelle résolution prendre? À quel remède recourir? »

L'acte 2, scène i, nous offre cet exemple : « ARGANTE.— Votre Scapin, dans mon dépit, ne m'a dit la chose qu'en gros; et vous pourrez de lui, ou de quelque autre, être instruit du détail. Pour moi, je vais vite consulter un avocat, et aviser des biais que j'ai à prendre... » Cette phrase est sujette à interprétation, certes, mais un des sens est que mon avocate va me conseiller sur quel pied danser ...

Au demeurant, dans le cadre de ce sujet, relevons ce que le juge Vézina a écrit au paragr. 360 de l'arrêt *Wightman c Widdrington (Succession de)*, [2013] JQ no 7154, 2013 QCCA 1187, [2013] R.J.Q. 1054. « Tous les professionnels cherchent, avec raison, à se bâtir un nom et à inspirer confiance dans leur firme. Aussi est-il ironique de voir les appelants venir opposer en cour que leur client a eu bien tort de les écouter et de se fier à eux. Molière y aurait peut-être vu une réplique pour *Les Fourberies de Scapin* : 'Monsieur, vous vous fiâtes à moi, quel sot vous êtes!' »

### **Avocate, plaider avec ardeur**

Les paroles de Silvestre qui suivent font état du devoir de l'avocate : « ... Il presse, supplie, conjure ... » La cliente a le droit d'exiger que sa représentante fasse tout ce qui est possible pour avancer ses intérêts. Cela étant, voici une partie de ce que Lord Brougham a plaidé en faveur de sa cliente :

... I once before took leave to remind your lordships — which was unnecessary, but there are many whom it may be needful to remind — that an advocate, by the sacred duty of his connection with his client, knows, in the discharge of that office, but one person in the world, that client and none other. To save that client by all expedient means — to protect that client at all hazards and costs to all others, and among others to himself — is the highest and most unquestioned of his duties; and he must not regard the alarm, the suffering, the torment, the destruction, which he may bring upon any other; nay, separating even the duties of a patriot from those of an advocate, he must go on reckless of the consequences, if his fate it should unhappily be, to involve his country in confusion for his client...

Au demeurant, le vœu que caresse l'avocate est que ses client.e.s lui disent ce qu'Octave déclare : « Voici un homme [ou une femme] qui pourrait bien, s'il [ou elle] le voulait, nous être dans tous nos besoins, d'un secours merveilleux. [1-3]

### **Comportement – abécédaire de ce genre de preuve – croyance qu'il s'agit d'un détecteur de mensonges, surtout au niveau de l'examen des yeux**

D'entrée de jeu, faisons l'examen de cet extrait :

GÉRONTE.— Tenez-vous, que je vous voie en face. LÉANDRE.— Comment?  
 GÉRONTE.— Regardez-moi entre deux yeux. LÉANDRE.— Hé bien? GÉRONTE.—  
 Qu'est-ce donc qui s'est passé ici? LÉANDRE.— Ce qui s'est passé? GÉRONTE.— Oui.  
 Qu'avez-vous fait pendant mon absence? LÉANDRE.— Que voulez-vous, mon père, que  
 j'aie fait? GÉRONTE.— Ce n'est pas moi qui veux que vous ayez fait, mais qui demande  
 ce que c'est que vous avez fait...

Ainsi, on lit que ce père croyait mordicus que la vérité ne pouvait se cacher d'un observateur qui lisait dans les yeux d'autrui.

### **Comportement – air fier**

« LÉANDRE.— Ah! mon pauvre Scapin, j'implore ton secours. SCAPIN, passant devant lui avec un air fier.— «Ah! mon pauvre Scapin.» Je suis 'mon pauvre Scapin' à cette heure qu'on a besoin de moi. LÉANDRE.— Va, je te pardonne tout ce que tu viens de me dire, et pis encore... » [2-4] L'avocate doit veiller à prendre note de tout changement au niveau du comportement des témoins.

### **Comportement – assumer un élément du comportement – afin de se donner une contenance**

Une des thèses que j'épouse dans le cadre de mes articles et documents de travail est que les cours accordent une trop grande importance à des éléments du comportement qui peuvent être « simulés » ou « joués » afin de berner la juge. À ce sujet, reprenons ce que Molière a écrit à l'Acte 1, scène iii, portant sur la question de jouer la comédie :

SCAPIN.— Ça, essayons un peu, pour vous accoutumer. Répétons un peu votre rôle, et voyons si vous ferez bien. Allons. La mine résolue, la tête haute, les regards assurés.  
 OCTAVE.— Comme cela? SCAPIN.— Encore un peu davantage. OCTAVE.— Ainsi?  
 SCAPIN.— Bon. Imaginez-vous que je suis votre père qui arrive, et répondez-moi fermement comme si c'était à lui-même. «Comment, pendard, vaurien, infâme, fils indigne d'un père comme moi, oses-tu bien paraître devant mes yeux après tes bons déportements, après le lâche tour que tu m'as joué pendant mon absence? Est-ce là le fruit de mes soins, maraud? est-ce là le fruit de mes soins? le respect qui m'est dû? ...

Plus loin, à la scène v, nous lisons : « SCAPIN.— Laisse-moi faire, la machine est trouvée. Je cherche seulement dans ma tête un homme qui nous soit affidé, pour jouer un personnage dont j'ai besoin. Attends. Tiens-toi un peu. Enfonce ton bonnet en méchant garçon. Campe-toi sur un pied. Mets la main au côté. Fais les yeux furibonds. Marche un peu en roi de théâtre... »

### **Comportement - froideur**

« OCTAVE.— ... et demandant à Léandre ce qu'il lui semblait de cette personne, il me répondit froidement qu'il la trouvait assez jolie. Je fus piqué de la froideur avec laquelle il m'en parlait, et je ne voulus point lui découvrir l'effet que ses beautés avaient fait sur mon âme... » [1-2] L'avocate doit noter si les paroles et les sentiments, s'il y a lieu, sont compatibles. Un manque de chaleur, voire de la froideur, pourrait bien trahir une émotion qui « cloche » avec le témoignage.

### **Comportement – larmes**

« OCTAVE.— Ses larmes n'étaient point de ces larmes désagréables, qui défigurent un visage; elle avait à pleurer, une grâce touchante; et sa douleur était la plus belle du monde. » [1-2] Il est utile pour l'avocate de bien nuancer entre les éléments du comportement, surtout dans les cas où le diapason des interprétations lui offre une version favorable.

### **Comportement - mine**

« SILVESTRE.— Les réprimandes ne sont rien; et plût au Ciel que j'en fusse quitte à ce prix! Mais j'ai bien la mine, pour moi, de payer plus cher vos folies, et je vois se former de loin un nuage de coups de bâton qui crèvera sur mes épaules. » [1-1] La plupart des juges vous diront que les témoins sont de piètres juges de leur mine, et les avocates feraient bien de ne pas oublier cette croyance.

Dans le même sillon, il sied de relever ce qui suit : « SCAPIN.— Ça, essayons un peu, pour vous accoutumer. Répétons un peu votre rôle, et voyons si vous ferez bien. Allons. La mine résolue, la tête haute, les regards assurés... » [1-3]

### **Comportement – regards assurés**

« SCAPIN.— Ça, essayons un peu, pour vous accoutumer. Répétons un peu votre rôle, et voyons si vous ferez bien. Allons. La mine résolue, la tête haute, les regards assurés... » [1-3]

### **Comportement - rougir**

Cette scène débute avec un père, Geronte, qui interroge son fils Léandre afin de savoir si les renseignements obtenus de Scapin sont fiables :

... GÉRONTE.— Aucune chose? LÉANDRE.— Non. GÉRONTE.— Vous êtes bien résolu. LÉANDRE.— C'est que je suis sûr de mon innocence. GÉRONTE.— Scapin pourtant a dit de vos nouvelles. LÉANDRE.— Scapin! GÉRONTE.— Ah, ah, ce mot vous fait rougir. LÉANDRE.— Il vous a dit quelque chose de moi? ...

Il y a plusieurs raisons qui expliquent le fait de rougir, non seulement la gêne d'être surpris à mentir. Il se peut que Léandre soit indigné du fait qu'on prête fiabilité au fourbre, au « schemer » tel que l'exprime le titre anglais, qu'est Scapin.

### **Comportement – tête, haute**

« SCAPIN.— Ça, essayons un peu, pour vous accoutumer. Répétons un peu votre rôle, et voyons si vous ferez bien. Allons. La mine résolue, la tête haute, les regards assurés... » [1-3]

### **Comportement – trembler**

« SILVESTRE.— Voilà qui vous apprendra à vous oser jouer à moi. SCAPIN.— Hé bien, vous voyez combien de personnes tuées pour deux cents pistoles. Oh sus, je vous souhaite une bonne fortune. ARGANTE, tout tremblant.— Scapin. » L'avocate doit noter tout geste de cette nature et elle doit faire en sorte que la cour s'en rende compte.

### **Comportement – visage affligé**

« SCAPIN.— Ô Ciel! ô disgrâce imprévue! ô misérable père! Pauvre Géronte, que feras-tu? GÉRONTE.— Que dit-il là de moi, avec ce visage affligé? » Cet exemple se trouve à l'Acte 2, scène vii.

### **Comportement – yeux furibonds**

Plus loin, à la scène vde l'Acte second, nous lisons : « SCAPIN.— Laisse-moi faire, la machine est trouvée. Je cherche seulement dans ma tête un homme qui nous soit affidé, pour jouer un personnage dont j'ai besoin. Attends. Tiens-toi un peu. Enfonce ton bonnet en méchant garçon. Campe-toi sur un pied. Mets la main au côté. Fais les yeux furibonds. Marche un peu en roi de théâtre... »

### **Contre-interrogatoire – rester interdit, venir en aide à votre témoin dans un tel cas**

Voici un exemple de la situation qui survient souvent : « SCAPIN.— Réponds-moi, coquin, réponds-moi. Voyons un peu tes belles raisons. » Oh! que diable! vous demeurez interdit! ... » [1-3] Si votre témoin se fait malmené, et qu'il semble évident qu'il agit ainsi par nervosité ou autre raison légitime, et non pas en raison du fait qu'il a tombé dans un piège du fait qu'il ment, vous devez songer à lui venir en aide, au moyen d'une objection légitime, s'il y a lieu, le tout afin de permettre au témoin de reprendre son souffle. Ce qu'il ne faut pas faire, c'est renverser la carafe d'eau ou de café sur les notes (ou l'ordi) de votre consœur comme cela s'est déjà vu...

### **Détails, du témoignage**

« OCTAVE Il ne m'entretenait que d'elle chaque jour; m'exagérait à tous moments sa beauté, et sa grâce; me louait son esprit, et me parlait avec transport des charmes de son entretien, dont il me rapportait jusqu'aux moindres paroles, qu'il s'efforçait toujours de me faire trouver les plus spirituelles du monde... » [1-2] L'avocate doit se méfier des témoins qui se targuent de pouvoir se rappeler les moindres détails de leur vie, surtout sans notes.

### **Dissuasion individuelle – peut être une théorie qui est sans fondement**

« SILVESTRE.— Je te conjure au moins de ne m'aller point brouiller avec la justice. SCAPIN.— Va, va; nous partagerons les périls en frères; et trois ans de galère de plus, ou de moins, ne sont pas pour arrêter un noble cœur. » [1-5] Et voilà de la théorie de la dissuasion individuelle...

### **Droit au secret – avertir clientes de ne pas faire de confidences...**

« OCTAVE.— Comme nous sommes grands amis, il me fit aussitôt confidence de son amour... » [1-2] Cet aveu illustre ce que l'avocate doit veiller à éviter : que ses client.e.s discutent de leurs dossiers avec monsieur et madame tout un chacun.

### **Éluder la question d'autrui au moyen d'une question**

« LÉANDRE.— Je saurai me souvenir en temps et lieu de tout ce que je viens d'apprendre. Mais je veux venir au fait, et que tu me confesses ce que tu as dit à mon père. SCAPIN.— À votre père? » [2-3] Cet exemple illustre fort bien ce que moult témoins font afin d'é luder une question gênante et se donner le temps de réfléchir. L'avocate prendra note de ces situations et posera une question, au bon moment, du genre « Voilà quatre fois que vous cherchez à esquiver ma question en répétant la question pour vous donner du temps à penser à une réponse. Pour éviter cette

situation, dites-moi tout de suite combien de minutes il vous faut pour dire à la cour chaque réponse? »

### **Émotions, gamme des**

Je suis d'avis qu'il est dangereux de croire que d'aucuns réagissent de la même façon face à chaque situation où les émotions jouent et que la gamme des réactions est assez étendue. Ainsi, nous lisons « SCAPIN.— En effet, cela est touchant; et je vois bien que ce bon naturel-là vous la fit aimer. OCTAVE.— Ah! Scapin, un barbare l'aurait aimée. » [1-2]

### **Exagérations – à éviter d'une part et à en profiter, d'autre part**

La phrase qui suit, ou Octave déclare « Il ne m'entretenait que d'elle chaque jour; m'exagérait à tous moments sa beauté, et sa grâce, et me parlait avec transport des charmes de son entretien, dont il me rapportait jusqu'aux moindres paroles ... » doit guider l'avocate à plusieurs étapes de l'instruction. D'une part, il fait voir à ce que vos clientes et témoins évitent tout excès de ce genre, qui donne lieu à un contre-interrogatoire serré de l'autre partie et, évidemment, il faut être aux aguets afin de pouvoir exploiter les exagérations des témoins des autres parties.

### **Hardiesse, encourager et habiliter vos témoins à faire face au contre-interrogatoire**

L'avocate, au stade de la préparation, fera subir à ses témoins en puissance des contre-interrogatoires et des interrogatoires en chef afin qu'ils puissent suivre les conseils de Scapin qui suivent : « SCAPIN Un peu de hardiesse, et songez à répondre résolûment sur tout ce qu'il pourra vous dire [au sens de demander ... SCAPIN ... Ça, essayons un peu, pour vous accoutumer. Répétons un peu votre rôle, et voyons si vous ferez bien... » [1-3] Au demeurant, cette scène contient ces paroles utiles : « OCTAVE.— Je m'en vais prendre plus de résolution, et je répondrai fermement. »

### **Interrogatoire principal – faire la part des choses afin que tout ce que votre témoin cherche à exprimer le soit de la façon la plus avantageuse**

L'avocate doit envisager que son témoin réponde à une de ses questions tout comme OCTAVE. « Ah, mon pauvre Scapin, je suis perdu, je suis désespéré; je suis le plus infortuné de tous les hommes. » [1-2] Dans un tel cas, l'avocate pourrait dire à son témoin « Madame la juge est vivement intéressé à vos réponses. Donc, rendons son travail plus aisé en reprenant un à un les éléments que vous venez d'énumérer, en commençant avec la réponse à l'effet que vous êtes perdu... » Ce que vous recherchez c'est ce qu'on lit à la scène iv : « ARGANDE Voilà une témérité bien grande! »

### **Ironie, au niveau de l'expression – comment faire en sorte que la transcription soit fidèle à ce qui a vraiment été exprimé par les témoins?**

« LÉANDRE.— Me trahir de cette manière! Un coquin, qui doit par cent raisons être le premier à cacher les choses que je lui confie, est le premier à les aller découvrir à mon père. Ah! je jure le Ciel que cette trahison ne demeurera pas impunie. OCTAVE.— Mon cher Scapin, que ne dois-je point à tes soins! Que tu es un homme admirable! et que le Ciel m'est favorable, de t'envoyer à mon secours! LÉANDRE.— Ah, ah, vous voilà. Je suis ravi de vous trouver, Monsieur le coquin.



SCAPIN.— Monsieur, votre serviteur. C'est trop d'honneur que vous me faites. LÉANDRE, en mettant l'épée à la main.— Vous faites le méchant plaisant. Ah! je vous apprendrai... » [2-3]

Comme de raison, il faut faire en sorte que le premier juge et la cour d'appel, au moyen de la transcription, soient en mesure de bien saisir les mots ironiques, les sarcasmes, et ainsi de suite. Dans certains cas, vous allez devoir dire tout haut « Monsieur, madame, vous vous exprimez avec dédain, ou avec sarcasme, ou avec une intonation ironique ... » Aujourd'hui, il est même possible d'obtenir la permission de jouer l'enregistrement afin que le palier d'appel puisse entendre les témoins.

### **Itinéraire de voyage pour la juge qui se demande « où sommes-nous? »**

« SCAPIN.— Je ne vois pas encore où ceci veut aller. » Cette phrase est souvent reprise avec des variantes de la part de juges qui ne savent pas où vous cherchez à vous rendre avec vos questions, ou votre dossier. On évite souvent cette situation en soumettant un survol de votre plan pour le litige à l'ouverture de l'instruction mais si la question est soulevée, vous devez y répondre. Il est toujours sage de ne pas exagérer votre ambition – dans les mots du Cid « Il faut ménager vos transports ».

### **Juger les gestes d'autrui – ne pas mettre le doigt sur la balance!**

« ARGANTE.— Cela est vrai. J'en demeure d'accord; mais je m'en suis toujours tenu à la galanterie, et je n'ai point été jusqu'à faire ce qu'il a fait. » [1-4] L'avocate qui défend se doit de souligner à sa consœur et à la Cour lors des conférences au préalable que ce qu'Argante proclame est très souvent un étalon biaisé, car on a tendance à se juger plus favorablement que nos gestes mériteraient et que, de toute façon, le standard n'est pas où nous avons établi le trait subjectif entre ce qui est bien et moins bien, mais ce qui est approprié et convenable de façon objective.

### **Locutions à éviter, du genre « je prends Dieu a témoin... »**

« LÉANDRE, voulant le frapper.— Ce que tu m'as fait, traître? OCTAVE, le retenant.— Eh doucement. Je jure le Ciel: je prends le Ciel à témoin. LÉANDRE.— Non, Octave, je veux qu'il me confesse lui-même tout à l'heure la perfidie qu'il m'a faite. Oui, coquin, je sais le trait que tu m'as joué, on vient de me l'apprendre ... » Il faut enseigner a vos témoins de ne jamais faire écho a de telles phrases.

### **Locutions à éviter, du genre « je n'ai pas de préjugés contre les ... »**

La personne qui plaide doit être soucieuse de l'importance d'enrayer du vocabulaire de ses témoins des phrases du genre que prononce Octave : « Non, belle Hyacinthe, il n'y a point de père qui puisse me contraindre à vous manquer de foi, et je me résoudrai à quitter mon pays, et le jour même, s'il est besoin, plutôt qu'à vous quitter. J'ai déjà pris, sans l'avoir vue, une aversion effroyable pour celle que l'on me destine; et sans être cruel, je souhaiterais que la mer l'écartât d'ici pour jamais... » [1-3] La phrase que j'ai soulignée offre un bel exemple de cette situation car, il semble évident que la phrase qui suit les mots « sans être cruel » va forcément être cruelle...

### **Mensonge, un témoin qui décrit un tiers à titre de menteur**

« LÉANDRE.— Je saurai me souvenir en temps et lieu de tout ce que je viens d'apprendre. Mais je veux venir au fait, et que tu me confesses ce que tu as dit à mon père. SCAPIN.— À votre père? LÉANDRE.— Oui, fripon, à mon père. SCAPIN.— Je ne l'ai pas seulement vu depuis son retour. LÉANDRE.— Tu ne l'as pas vu? SCAPIN.— Non, Monsieur. LÉANDRE.— Assurément? SCAPIN.— Assurément. C'est une chose que je vais vous faire dire par lui-même. LÉANDRE.— C'est de sa bouche que je le tiens pourtant. SCAPIN.— Avec votre permission, il n'a pas dit la vérité. » [2-3]

### **Nature humaine – amour, et des difficultés**

« SILVESTRE ... Voilà son amour augmenté par les difficultés ... » [1-2] Il faut faire attention de crainte que l'amour d'une cliente, d'un témoin, puisse la dissuader de dire la vérité et ainsi de suite... Plus loin, nous lisons : « SCAPIN Il vaut mieux encore être marié, qu'être mort. » [1-4] Plus loin encore, à l'Acte 3, scène i, Molière a écrit : « ZERBINETTE.— Le changement du cœur d'un amant, n'est pas ce qu'on peut le plus craindre... »

### **Nature humaine – amour, et les perspectives des femmes et des hommes**

Nous lisons ce qui suit, à l'Acte 1, scène iii :

HYACINTE.— Oui, Octave, je suis sûre que vous m'aimez; mais je ne le suis pas que vous m'aimiez toujours. OCTAVE.— Eh peut-on vous aimer, qu'on ne vous aime toute sa vie? HYACINTE.— J'ai ouï dire, Octave, que votre sexe aime moins longtemps que le nôtre, et que les ardeurs que les hommes font voir, sont des feux qui s'éteignent aussi facilement qu'ils naissent. OCTAVE.— Ah! ma chère Hyacinte, mon cœur n'est donc pas fait comme celui des autres hommes, et je sens bien pour moi que je vous aimerai jusqu'au tombeau. HYACINTE.— Je veux croire que vous sentez ce que vous dites, et je ne doute point que vos paroles ne soient sincères; mais je crains un pouvoir qui combattra dans votre cœur les tendres sentiments que vous pouvez avoir pour moi. Vous dépendez d'un père, qui veut vous marier à une autre personne; et je suis sûre que je mourrai, si ce malheur m'arrive.

La leçon pour l'avocate est la suivante : *grosso modo*, il faut toujours être conscient de la réalité selon laquelle les hommes et les femmes, tous comme les jeunes et les moins jeunes, et tant de groupes disparates et semblables à la fois, tendent à juger de leurs pairs selon une logique qui pourrait échapper à celles qui ne partagent pas les mêmes atomes, sans parler des atomes crochus.

### **Nature humaine, avocate et la notion de « sauve qui peut » - une partie à un litige à la mer**

Les paroles de Scapin qui suivent rendent bien la croyance populaire que les avocates qui plaident ont pour tâche de lancer des bouées de sauvetage!

« SCAPIN.— Je pense que j'en ai trouvé une. La compassion que m'a donnée tantôt votre chagrin, m'a obligé à chercher dans ma tête quelque moyen pour vous tirer d'inquiétude: car je ne saurais voir d'honnêtes pères chagrinés par leurs enfants, que cela ne m'émeuve; et de tout temps je me suis senti pour votre personne une inclination particulière... »

### **Nature humaine – cascadeur**

« SCAPIN.— Je me plais à tenter des entreprises hasardeuses... Ces sortes de périls ne m'ont jamais arrêté, et je hais ces cœurs pusillanimes, qui pour trop prévoir les suites des choses, n'osent rien entreprendre... » Voir l'Acte 3, scène i. Vous faites bien de contrôler si votre cliente est de ce genre.

### **Nature humaine – couts de la justice**

Ce que Scapin dit, vos client.e.s y croient mordicus :

SCAPIN.— Mais pour plaider, il vous faudra de l'argent. Il vous en faudra pour l'exploit; il vous en faudra pour le contrôle. Il vous en faudra pour la procuration, pour la présentation, conseils, productions, et journées du procureur. Il vous en faudra pour les consultations et plaidoiries des avocats; pour le droit de retirer le sac, et pour les grosses d'écritures. Il vous en faudra pour le rapport des substituts; pour les épices de conclusion; pour l'enregistrement du greffier, façon d'appointement, sentences et arrêts, contrôles, signatures, et expéditions de leurs clerks, sans parler de tous les présents qu'il vous faudra faire. Donnez cet argent-là à cet homme-ci, vous voilà hors d'affaire. ARGANTE.— Comment, deux cents pistoles? SCAPIN.— Oui, vous y gagnerez. J'ai fait un petit calcul en moi-même de tous les frais de la justice; et j'ai trouvé qu'en donnant deux cents pistoles à votre homme, vous en aurez de reste pour le moins cent cinquante, sans compter les soins, les pas, et les chagrins que vous épargnerez. Quand il n'y aurait à essayer que les sottises que disent devant tout le monde de méchants plaisants d'avocats, j'aimerais mieux donner trois cents pistoles, que de plaider. ARGANTE.— Je me moque de cela, et je défie les avocats de rien dire de moi. SCAPIN.— Vous ferez ce qu'il vous plaira; mais si j'étais que de vous, je fuirais les procès. ARGANTE.— Je ne donnerai point deux cents pistoles. SCAPIN.— Voici l'homme dont il s'agit. À peu de chose près, un sergent équivaut à un huissier de justice, un procureur à un avoué. Il faut d'abord payer pour l'exploit (nous dirions le mémoire introductif d'instance), puis pour le contrôle ou enregistrement, pour la procuration que l'on donne au procureur... [2-5]

### **Nature humaine, destin**

« SCAPIN.— Que voulez-vous, il y a été poussé par sa destinée. ARGANTE.— Ah, ah, voici une raison la plus belle du monde. On n'a plus qu'à commettre tous les crimes imaginables, tromper, voler, assassiner, et dire pour excuse, qu'on y a été poussé par sa destinée. SCAPIN.— Mon Dieu, vous prenez mes paroles trop en philosophe. Je veux dire qu'il s'est trouvé fatalement engagé dans cette affaire... » [1-4] Cette philosophie du destin, exprimée par Scapin, et la contrepartie que nous livre Argante, ne sont pas étrangères aux débats contemporains quant au choix de la peine. Les avocates devraient être soucieuses des juges et des agentes de probation qui penchent du côté du destin au sens de « elles avaient peu de chance d'éviter un destin marginalisé et criminel compte tenu de leur situation socio-économique, et ainsi de suite.

### **Nature humaine – esprit de bagarre**

L'avocate doit composer avec des gens qui aiment se quereller. Ainsi : « ARGANTE.— Mon Dieu, fort bon. Laisse-moi un peu quereller en repos. SCAPIN.— Vous voulez quereller? ARGANTE.— Oui, je veux quereller. SCAPIN.— Et qui, Monsieur? ARGANTE.— Ce maraud-

là... » Si ce sont vos témoins et parties, vous avez mal préparé votre procès; si, au contraire, il s'agit des témoins et parties de votre vis-à-vis, sachez en prendre avantage!

### **Nature humaine – fuir les procès**

Ce que Scapin proclame plus loin est une vérité et bon nombre de « perdants » blâment leurs avocats, donc vous devez faire en sorte que vos clients ne peuvent jamais dire à l'avenir que votre mandat était incertain ou que le mémoire des frais a occasionné des surprises : « SCAPIN.— Vous ferez ce qu'il vous plaira; mais si j'étais que de vous, je fuirais les procès.... »

### **Nature humaine - goutte qui fait déborder le vase**

Voici un exemple de la situation que toute avocate va connaître tout au long de sa carrière lorsqu'il s'agit de négocier une transaction :

« SCAPIN.— Mon Dieu, Monsieur, ne vous arrêtez point à peu de chose. N'allez point plaider, je vous prie, et donnez tout pour vous sauver des mains de la justice. ARGANTE.— Hé bien soit, je me résous à donner encore ces trente pistoles. SCAPIN.— «Il me faut encore, a-t-il dit, un mulet pour porter...» ... ARGANTE.— Oh qu'il aille au diable avec son mulet; c'en est trop, et nous irons devant les juges. SCAPIN.— De grâce, Monsieur... Je suis après à m'équiper, et le besoin que j'ai de quelque argent me fait consentir. Il lui faut aussi un cheval pour monter son valet, qui coûtera bien trente pistoles. ARGANTE.— Non, je n'en ferai rien. SCAPIN.— Monsieur, un petit mulet. ARGANTE.— Je ne lui donnerais pas seulement un âne. SCAPIN.— Considérez... ARGANTE.— Non, j'aime mieux plaider... [2-5]

### **Nature humaine – honte de s'être fait duper**

« ARGANTE.— Vous me voyez aussi dans un accablement horrible. GÉRONTE.— Le pendarde de Scapin, par une fourberie, m'a attrapé cinq cents écus. ARGANTE.— Le même pendarde de Scapin, par une fourberie aussi, m'a attrapé deux cents pistoles. GÉRONTE.— Il ne s'est pas contenté de m'attraper cinq cents écus, il m'a traité d'une manière que j'ai honte de dire. Mais il me la paiera... » [3-4] Dans certains cas, rare on le souhaite, votre cliente ou un témoin va refuser de vous dire toute la vérité au stade préparatoire, en raison de leur honte d'être tombé dans un piège.

### **Nature humaine, jeunesse est une fraction de folie**

Scapin dit ce qui suit :

Voulez-vous qu'il soit aussi sage que vous? Les jeunes gens sont jeunes, et n'ont pas toute la prudence qu'il leur faudrait, pour ne rien faire que de raisonnable; témoin notre Léandre, qui malgré toutes mes leçons, malgré toutes mes remontrances, est allé faire de son côté pis encore que votre fils. Je voudrais bien savoir si vous-même n'avez pas été jeune, et n'avez pas dans votre temps fait des fredaines comme les autres. J'ai ouï dire, moi, que vous avez été autrefois un compagnon parmi les femmes, que vous faisiez de votre drôle avec les plus galantes de ce temps-là; et que vous n'en approchiez point, que vous ne poussassiez à bout. ARGANTE.— Cela est vrai. J'en demeure d'accord; mais je m'en suis toujours tenu à la galanterie, et je n'ai point été jusqu'à faire ce qu'il a fait. [1-4]

Plus loin, on lit : « ... ARGANTE.— Avoir si peu de conduite et de considération! S'aller jeter dans un engagement comme celui-là! Ah, ah, jeunesse impertinente! » [2-5]

Pour mes fins, qu'il me soit permis de mettre l'accent sur la notion qu'il est fort ardu d'éviter des pièges lors de notre jeunesse folle, et que l'avocate doit faire en sorte que la juge et le ministère public n'oublent pas qu'elles ont aussi connues cette période de folie...

### **Nature humaine – justice est injuste aux yeux de certains...**

L'avocate doit toujours se répéter que certains individus se rangent dans le camp de Scapin qui dit :

ARGANTE.— Non, j'aime mieux plaider. SCAPIN.— Eh, Monsieur, de quoi parlez-vous là, et à quoi vous résolvez-vous? Jetez les yeux sur les détours de la justice. Voyez combien d'appels et de degrés de juridiction; combien de procédures embarrassantes; combien d'animaux ravissants par les griffes desquels il vous faudra passer, sergents, procureurs, avocats, greffiers, substituts, rapporteurs, juges, et leurs clerks. Il n'y a pas un de tous ces gens-là, qui pour la moindre chose, ne soit capable de donner un soufflet au meilleur droit du monde. Un sergent baillera de faux exploits, sur quoi vous serez condamné sans que vous le sachiez. Votre procureur s'entendra avec votre partie, et vous vendra à beaux deniers comptants. Votre avocat gagné de même, ne se trouvera point lorsqu'on plaidera votre cause, ou dira des raisons qui ne feront que battre la campagne, et n'iront point au fait. Le greffier délivrera par contumace des sentences et arrêts contre vous. Le clerk du rapporteur soustraira des pièces, ou le rapporteur même ne dira pas ce qu'il a vu. Et quand par les plus grandes précautions du monde vous aurez paré tout cela, vous serez ébahi que vos juges auront été sollicités contre vous, ou par des gens dévots, ou par des femmes qu'ils aimeront. Eh, Monsieur, si vous le pouvez, sauvez-vous de cet enfer-là. C'est être damné dès ce monde, que d'avoir à plaider; et la seule pensée d'un procès serait capable de me faire fuir jusqu'aux Indes... [2-5]

### **Nature humaine – les malheurs se succèdent**

« GÉRONTE.— Mais ce n'est pas encore tout, seigneur Argante, et un malheur nous est toujours l'avant-coureur d'un autre... » [3-4] Il faut juger de vos clients afin de savoir si ce sont des individus pessimistes ou optimistes.

### **Nature humaine – lever le masque au sens de révéler la vraie nature de quelqu'un**

« OCTAVE, sans voir Hyacinte.— Non, mon père, toutes vos propositions de mariage ne serviront de rien. Je dois lever le masque avec vous, et l'on vous a dit mon engagement. » [3-10] Il s'agit donc pour l'avocate de l'obligation de scruter le témoignage pour voir si un témoin en est venue à un tel point, ce qui n'est pas sans précédent...

### **Nature humaine – menaces**

« SCAPIN.— Cela n'est rien. Les menaces ne m'ont jamais fait mal; et ce sont des nuées qui passent bien loin sur nos têtes. » [3-8] Il y a fort à parier qu'encore une fois, comme dans plusieurs cas qui impliquent la nature humaine, les gens diffèrent d'avis quant à leurs réactions à des menaces.

### **Nature humaine – pardonnez les fautes d’autrui, à condition que ...**

L’acte 3, scène dernière, nous livre un Scapin que l’on croit à deux doigts de la mort qui cherche à obtenir le pardon de toutes ses fautes et qui l’obtient, car ses victimes sont convaincues qu’il va mourir à l’instant. Sauf que, étant gracié de ses fautes, Scapin ne meurt pas, comme par miracle. Voici :

SCAPIN, apporté par deux hommes, et la tête entourée de linges, comme s'il avait été blessé.— Ahi, ahi. Messieurs, vous me voyez... Ahi, vous me voyez dans un étrange état. Ahi. Je n'ai pas voulu mourir, sans venir demander pardon à toutes les personnes que je puis avoir offensées. Ahi. Oui, messieurs, avant que de rendre le dernier soupir, je vous conjure de tout mon cœur, de vouloir me pardonner tout ce que je puis vous avoir fait, et principalement le seigneur Argante, et le seigneur Gêronte. Ahi. ARGANTE.— Pour moi, je te pardonne; va, meurs en repos. SCAPIN.— C'est vous, Monsieur, que j'ai le plus offensé, par les coups de bâton que... GÊRONTE.— Ne parle point davantage, je te pardonne aussi. SCAPIN.— Ç'a été une témérité bien grande à moi, que les coups de bâton que je... GÊRONTE.— Laissons cela. SCAPIN.— J'ai en mourant, une douleur inconcevable des coups de bâton que... GÊRONTE.— Mon Dieu, tais-toi. SCAPIN.— Les malheureux coups de bâton que je vous... GÊRONTE.— Tais-toi, te dis-je, j'oublie tout. SCAPIN.— Hélas, quelle bonté! Mais est-ce de bon cœur, Monsieur, que vous me pardonnez ces coups de bâton que... GÊRONTE.— Eh oui. Ne parlons plus de rien; je te pardonne tout, voilà qui est fait. SCAPIN.— Ah, Monsieur, je me sens tout soulagé depuis cette parole. GÊRONTE.— Oui; mais je te pardonne, à la charge que tu mourras. SCAPIN.— Comment, Monsieur? GÊRONTE.— Je me dédis de ma parole, si tu réchappes. SCAPIN.— Ahi, ahi. Voilà mes faiblesses qui me reprennent. ARGANTE.— Seigneur Gêronte, en faveur de notre joie, il faut lui pardonner sans condition. GÊRONTE.— Soit. ARGANTE.— Allons souper ensemble, pour mieux goûter notre plaisir. SCAPIN.— Et moi, qu'on me porte au bout de la table, en attendant que je meure.

L’avocate y verra la leçon qu’avant de prendre une décision fort importante, elle doit mener enquête et obtenir des preuves, dans ce cas-ci médicales, irréfutables.

### **Nature humaine, philosophie que le ciel va nous tomber sur la tête**

L’extrait assez long qui suit, de l’Acte 2, scène 5, explique aux avocates l’importance de bien cerner la philosophie de votre cliente, autant que faire se peut, et de l’autre partie. De fait, il est souvent très important de faire ce calcul tôt car selon que votre cliente prie à la cathédrale de l’optimisme ou du pessimisme, le dossier va ultimement être influencé par cette vue des choses.

SCAPIN.— Monsieur, la vie est mêlée de traverses. Il est bon de s'y tenir sans cesse préparé; et j'ai oui dire il y a longtemps une parole d'un ancien que j'ai toujours retenue. ARGANTE.— Quoi? SCAPIN.— Que pour peu qu'un père de famille ait été absent de chez lui, il doit promener son esprit sur tous les fâcheux accidents que son retour peut rencontrer; se figurer sa maison brûlée, son argent dérobé, sa femme morte, son fils estropié, sa fille subornée; et ce qu'il trouve qui ne lui est point arrivé, l'imputer à bonne fortune. Pour moi, j'ai pratiqué toujours cette leçon dans ma petite philosophie; et je ne suis jamais revenu au logis, que je ne me sois tenu prêt à la colère de mes maîtres, aux

réprimandes, aux injures, aux coups de pied au cul, aux bastonnades, aux étrivières; et ce qui a manqué à m'arriver, j'en ai rendu grâce à mon bon destin...

### **Nature humaine, tendresse paternelle**

SCAPIN Vous ne le déshériteriez point. ARGANTE.— Je ne le déshériterai point? SCAPIN.— Non. ARGANTE.— Non? SCAPIN.— Non. ARGANTE.— Hoy. Voici qui est plaisant. Je ne déshériterai pas mon fils. SCAPIN.— Non, vous dis-je. ARGANTE.— Qui m'en empêchera? SCAPIN.— Vous-même. ARGANTE.— Moi? SCAPIN.— Oui. Vous n'aurez pas ce cœur-là. ARGANTE.— Je l'aurai. SCAPIN.— Vous vous moquez. ARGANTE.— Je ne me moque point. SCAPIN.— La tendresse paternelle fera son office. ARGANTE.— Elle ne fera rien. SCAPIN.— Oui, oui. ARGANTE.— Je vous dis que cela sera. SCAPIN.— Bagatelles. 15 ARGANTE.— Il ne faut point dire bagatelles. SCAPIN.— Mon Dieu, je vous connais, vous êtes bon naturellement. ARGANTE.— Je ne suis point bon...

Cette tendresse, et elle existe tout comme celle des mères, des grands-parents, etc., peut être invoquée par l'avocate afin d'éviter des litiges.

### **Nature humaine, vie mêlée de traverses**

« ... SCAPIN.— Vous rêvez à l'affaire de votre fils. ARGANTE.— Je t'avoue que cela me donne un furieux chagrin. SCAPIN.— Monsieur, la vie est mêlée de traverses. Il est bon de s'y tenir sans cesse préparé... » [2-5] Dans le même ordre d'idées, le travail de celle qui plaide est mêlée de traverses et il faut aussi, à l'instar de ce que dit Scapin, « ... s'y tenir sans cesse préparé... »

### **Où-dire et observations directes qui sont « mélangés »**

L'exemple qui suit illustre la situation selon laquelle le témoin « mélange » des observations et des renseignements que l'on obtient d'autrui : « OCTAVE.— Un jour que je l'accompagnais pour aller chez les gens qui gardent l'objet de ses vœux, nous entendîmes dans une petite maison d'une rue écartée, quelques plaintes mêlées de beaucoup de sanglots. Nous demandons ce que c'est. Une femme nous dit en soupirant, que nous pouvions voir là quelque chose de pitoyable en des personnes étrangères; et qu'à moins que d'être insensibles, nous en serions touchés. » [1-2]

### **Plaider – paroles perdues**

« GÉRONTE.— Mais que diable allait-il faire à cette galère? SCAPIN.— Oh que de paroles perdues! ... » [2-7] Vous ne devez pas souffrir qu'on puisse dire de vous que vous êtes coupable de ce type de geste.

### **Procès, épines associées aux**

« SCAPIN.— Ma foi, Monsieur, si vous m'en croyez, vous tâcherez, par quelque autre voie, d'accommoder l'affaire. Vous savez ce que c'est que les procès en ce pays-ci, et vous allez vous enfoncer dans d'étranges épines. ARGANTE.— Tu as raison, je le vois bien... » [2-5] C'est une vérité de la Palisse que les procès sont une sorte d'aventure sans qu'on sache quand on va se retrouver sain et sauf chez soi.

### **Procès-verbal – est une affirmation ou une question du témoin?**

L'Acte 3, scène vii, contient une bribe de phrase qui illustre un des problèmes auquel est confrontée l'avocate, celui de bien nuancer les réponses des témoins lorsque leurs dires sont ambigus. Ainsi, nous lisons :

NÉRINE.— Votre fille, Monsieur, n'est pas loin d'ici. Mais avant que de vous la faire voir, il faut que je vous demande pardon de l'avoir mariée, dans l'abandonnement, où faute de vous rencontrer, je me suis trouvée avec elle. GÉRONTE.— Ma fille mariée!

Ici, le contexte de la réponse indique bien que Geronte vient d'apprendre ce fait et sa réponse est belle et bien reproduite avec un point d'exclamation. Toutefois, il est monnaie commune que la transcription contienne un point d'exclamation lorsqu'un point d'interrogation était de mise, et ainsi de suite. L'avocate va revoir ce document et peut aujourd'hui écouter l'enregistrement afin de corriger le texte, s'il y a lieu.

**Question suggestive – illustration de l'importance du contexte afin de juger si la question est bien formulée ou si elle donne le flanc à une objection justifiée**

« ... Tu viens, Silvestre, d'apprendre au port, que mon père revient? » [1-1] Cette question qu'a posée Octave est irrecevable si elle est formulée à titre de première question de l'interrogatoire principal, car il n'y a aucun contexte qui explique la source de ce renseignement. Cette carence de renseignements mène la juge à conclure que l'avocate a pour objectif de faire dire par Silvestre que, de fait, le père d'Octave revient, sans qu'une base pour ce renseignement soit fournie. Une telle situation laisse le tribunal sans confiance que le témoin possède une source fiable et peut porter la juge à croire qu'on cherche à occulter les bases pour ces renseignements. Dans un cas comme dans l'autre, l'autre partie possède la faculté de s'objecter car on demande au témoin d'avaliser un fait sans lui demander sur quoi se fonde sa croyance. À l'instar de cette première question que je crois suggestive, étant donné l'absence de tout contexte tel qu'expliqué, Octave poursuit en questionnant « Qu'il arrive ce matin même? » Ce à quoi Silvestre répond « Ce matin même. » Le seul fait de répondre en reprenant la formulation de la question laisse soupçonner qu'il s'agit d'une question suggestive.

De fait, presque toutes les questions posées au début de cette pièce sont suggestives et je les reprends en enfilade :

OCTAVE.— Ah fâcheuses nouvelles pour un cœur amoureux! Dures extrémités où je me vois réduit! Tu viens, Silvestre, d'apprendre au port, que mon père revient?

SILVESTRE.— Oui.

OCTAVE.— Qu'il arrive ce matin même?

SILVESTRE.— Ce matin même.

OCTAVE.— Et qu'il revient dans la résolution de me marier?

SILVESTRE.— Oui.

OCTAVE.— Avec une fille du seigneur Geronte?

SILVESTRE.— Du seigneur Geronte.



OCTAVE.— Et que cette fille est mandée de Tarente ici pour cela?

SILVESTRE.— Oui.

OCTAVE.— Et tu tiens ces nouvelles de mon oncle?

SILVESTRE.— De votre oncle.

OCTAVE.— À qui mon père les a mandées par une lettre?

SILVESTRE.— Par une lettre.

OCTAVE.— Et cet oncle, dis-tu, sait toutes nos affaires.

SILVESTRE.— Toutes nos affaires.

Le peu de renseignements qui émane de Silvestre porte Octave à dire : « Ah parle, si tu veux, et ne te fais point de la sorte, arracher les mots de la bouche. » Il est d'intérêt de reprendre ce que dit Silvestre à ce point : « Qu'ai-je à parler davantage! Vous n'oubliez aucune circonstance, et vous dites les choses tout justement comme elles sont. » L'objection, et elle est de taille, est que c'est au témoin qu'incombe la responsabilité de fournir les renseignements et lorsque le témoin dit constamment « Oui » ou s'obstine à répéter la question en guise de réponse, il s'agit d'une avocate qui mène le témoignage et qui dicte les réponses à la personne qui, croit-on, possède le moyen de savoir ce qui s'est passé quant aux faits.

Qu'il me soit permis de modifier la situation afin de démontrer de quelle façon cette question d'Octave serait à l'abri de tout reproche. Ainsi, si on demande à Silvestre, « As-tu obtenu des nouvelles pour ce qui est du retour de ton père? », aucune objection ne saurait être formulée car le témoin n'a pas reçu une réponse toute faite qu'il peut répéter sans plus. De plus, si le témoin avait déjà discuté de cette question de façon correcte, disons en répondant à une question du genre « Quoi de neuf? » en expliquant les projets du père, ou que les parties conviennent que ce fait n'est pas contesté, la question n'est pas suggestive.

La lectrice peut vérifier la raison d'être de cette règle, qui exige que le témoin et non l'avocate fournisse les renseignements, en songeant à la question du contre-interrogatoire de la partie adverse. Ainsi, si on devait demander à Silvestre : « Vous nous avez dit 'oui' en réponse à la question d'Octave si votre père avait entrepris son voyage de retour, mais avez omis de nous dire comment vous avez obtenu ce renseignement... » D'intervenir Silvestre : « Euh! C'est que je ne le sais pas de source sûre. C'est mon procureur qui me l'a annoncé au moyen de sa question et j'ai donc tenu pour acquis qu'il savait que ce renseignement était fiable. »

### **Plaider - il faut planifier une campagne et identifier les forces et faiblesses**

« SILVESTRE ... Il consulte dans sa tête, agite, raisonne, balance, prend sa résolution ... » [1-2]  
Il s'agit d'un résumé de ce que l'avocate doit faire, au minimum.

### **Plaider – juger de votre juge**

L'expression anglaise « Know thy judge » est apte. Il est impératif de bien connaître la juge devant qui vous plaidez, et notamment au pénal car sa philosophie au niveau de la Charte, du jeu en contre-

interrogatoire, des choix de la peine, et ainsi de suite. Si cette personne vous est inconnue, vous devez communiquer avec des collègues. En guise d'exemple, l'Acte 2, scène i, contient ces paroles :

ARGANTE.— Ne vous mettez pas en peine; je vous réponds de renverser tout cet obstacle, et j'y vais travailler de ce pas. GÉRONTE.— Ma foi, seigneur Argante, voulez-vous que je vous dise? l'éducation des enfants est une chose à quoi il faut s'attacher fortement. ARGANTE.— Sans doute. À quel propos cela? GÉRONTE.— À propos, de ce que les mauvais déportements des jeunes gens viennent le plus souvent de la mauvaise éducation que leurs pères leur donnent. ARGANTE.— Cela arrive parfois... [2-1]

Si « votre » juge est partisan de cette thèse, et elle vous est utile en l'espèce, n'hésitez pas à vous en prévaloir; si, au contraire, elle n'y croit guère - à éviter comme la peste!

### **Plaider – si c'est pile, discutez de face**

L'Acte 1, scène iv, contient ces paroles : « Que voulez-vous, il y a été poussé par sa destinée. ARGANTE.— Ah, ah, voici une raison la plus belle du monde. On n'a plus qu'à commettre tous les crimes imaginables, tromper, voler, assassiner, et dire pour excuse, qu'on y a été poussé par sa destinée... » Il s'agit d'un exemple concret de la façon de plaider en rétorquant pile lorsqu'autrui dit face. Voir mon article, « Plaider – Un juge se livre Leçon 1 : Voir la situation à l'envers, ou, voyons les avantages de mettre tout sens dessus dessous », Jurisource, le 3 février 2016.

Un extrait de mon article suit :

Il entendit un jour conter dans un salon un procès criminel qu'on instruisait et qu'on allait juger. Un misérable homme, par amour pour une femme et pour l'enfant qu'il avait d'elle, à bout de ressources, avait fait de la fausse monnaie. La fausse monnaie était encore punie de mort à cette époque. La femme avait été arrêtée émettant la première pièce fausse fabriquée par l'homme. On la tenait, mais on n'avait de preuves que contre elle. Elle seule pouvait charger son amant et le perdre en avouant. Elle nia. On insista. Elle s'obstina à nier. Sur ce, le procureur du roi avait eu une idée. Il avait supposé une infidélité de l'amant, et était parvenu, avec des fragments de lettres savamment présentés, à persuader à la malheureuse qu'elle avait une rivale et que cet homme la trompait. Alors, exaspérée de jalousie, elle avait dénoncé son amant, tout avoué, tout prouvé. L'homme était perdu. Il allait être prochainement jugé à Aix avec sa complice. On racontait le fait, et chacun s'extasiait sur l'habileté du magistrat. En mettant la jalousie en jeu, il avait fait jaillir la vérité par la colère, il avait fait sortir la justice de la vengeance. L'évêque écoutait tout cela en silence. Quand ce fut fini, il demanda : — Où jugera-t-on cet homme et cette femme? — À la cour d'assises. Il reprit : — Et où jugera-t-on monsieur le procureur du roi? [Les Misérables, Victor Hugo, Tome I Chapitre IV]

### **Plaider – la nervosité des premiers procès**

Il n'y a rien de bien extraordinaire au fait que la plupart des débutants trahissent une grande nervosité. Ainsi, à l'instar d'Octave qui dit « Je t'avoue que cet abord me fait trembler par avance, et j'ai une timidité naturelle que je ne saurais vaincre. » D'ajouter Scapin : « Il faut pourtant paraître ferme au premier choc, de peur que, sur votre faiblesse, il ne prenne le pied de vous mener comme un enfant. Là, tâchez de vous composer ... » [1-3]

### **Questions, cumul de, à son propre témoin – à éviter car il faut faciliter la tâche de votre cliente**

La première parole de Scapin pour entreprendre l'Acte premier, scène II suit : « SCAPIN.— Qu'est-ce, Seigneur Octave, qu'avez-vous? Qu'y a-t-il? Quel désordre est-ce là? » Votre témoin, surtout au début de son témoignage, est très souvent trop nerveux et il faut éviter toute question compliquée et surtout le cumul de questions. Souvent, il est de mise de poser des questions très simples afin que le témoin puisse trouver son pied marin, pour ainsi dire.

### **Questions, cumul de, au témoin adverse – à éviter car contraire aux règles**

La première parole de Scapin pour entreprendre l'Acte premier, scène II suit : « SCAPIN.— Qu'est-ce, Seigneur Octave, qu'avez-vous? Qu'y a-t-il? Quel désordre est-ce là? » Si votre adversaire pose trois questions de ce genre, et même deux, vous devez soulever l'objection qu'il est injuste que la personne qui dépose doive se rappeler plus d'une question et, surtout, que les réponses dans ce genre de situation ont tendance à être peu utiles pour la juge, car le témoin doit s'exprimer inutilement en long et en large. Ainsi, une objection du genre « La cour cherche à comprendre ce qui est survenu et l'emploi par ma collègue de questions mitrillées de ce genre a tendance à nuire au travail du tribunal alors que mon client s'évertue à vous dévoiler le fond de l'affaire. »

### **Serments, est-ce que les témoins les respectent?**

« SCAPIN.— J'ai fait de grands serments de ne me mêler plus du monde; mais si vous m'en priez bien fort tous deux, peut-être... » [1-3] La crainte est que certains témoins soient autant volages que Scapin et souvent, il n'y a que le contre-interrogatoire murement réfléchi et bien exécuté pour démontrer la fausseté de leur promesse de dire la vérité.

### **Serments, est-ce que les témoins veulent prendre trop de**

« SILVESTRE, lui prend rudement la main.— Touchez là. Touchez. Je vous donne ma parole, et vous jure sur mon honneur, par l'épée que je porte, par tous les serments que je saurais faire, qu'avant la fin du jour je vous déferai de ce maraud fieffé, de ce faquin d'Argante. Reposez-vous sur moi... » [2-6] Cette phrase est le pendant de la citation de Shakespeare : « la dame proteste trop », phrase que Gertrude, la mère d'Hamlet, dit à l'Acte 3, scène ii, car Silvestre insiste trop sur le fait qu'il désire prêter serment.

### **Stratège, l'avocate doit être**

Avant tout l'avocate devrait lire avec attention ce que Scapin dit dans le passage qui suit : « ... Est-ce là tout? Vous voilà bien embarrassés tous deux pour une bagatelle. C'est bien là de quoi se tant alarmer. N'as-tu point de honte, toi, de demeurer court à si peu de chose? Que diable, te voilà grand et gros comme père et mère, et tu ne saurais trouver dans ta tête, forger dans ton esprit quelque ruse galante, quelque honnête petit stratagème, pour ajuster vos affaires? » [1-2]

### **Subjectivité des jugements – les nôtres et ceux d'autrui**

L'acte 2, scène ii, nous offre un exemple qui porte à réfléchir quant au bien-fondé de cet intitulé : « GÉRONTE.— Que pourrait-ce être que cette affaire-ci? Pis encore que le sien! Pour moi, je ne

vois pas ce que l'on peut faire de pis; et je trouve que se marier sans le consentement de son père, est une action qui passe tout ce qu'on peut s'imaginer... » Pour cet individu, riche ou pauvre de ses expériences de vie, voilà son arrêt quant à cette question. Il y a fort à parier que d'autres y verraient que peu d'importance lorsqu'il s'agit de mettre en relief la perte d'un être cher en raison du cancer, d'une personne coupable d'ivresse au volant, et ainsi de suite.

### **Témoigner au moyen de demi-mots qui vous cachent une moitié de la vérité**

Voici un bel exemple d'une tranche de transcription, pour ainsi dire, d'un témoin qui cherche à cacher le fond de l'histoire plutôt que d'en faire une description fidèle :

ARGANTE.— Tu n'as pas ouï parler de ce qui s'est passé dans mon absence? SCAPIN.— J'ai bien ouï parler de quelque petite chose. ARGANTE.— Comment quelque petite chose! Une action de cette nature? SCAPIN.— Vous avez quelque raison.

### **Témoigner au moyen d'une preuve « par cœur »**

Il faut éviter de donner l'impression que votre témoin agit comme Scapin en discute à la scène iv : « Il a déjà appris l'affaire, et elle lui tient si fort en tête, que tout seul il en parle haut. »

### **Témoigner de façon « indécise »**

La nature humaine est telle que certains individus refusent de s'exprimer de façon catégorique et ne pourront jamais dire à cent pour cent que « la nuit, tous les chats sont gris. » Ainsi, à la scène iv, Scapin s'exprime comme suit : « Ne jurons de rien » au sens de « évitons de dire quoi que ce soit de façon absolue ».

### **Témoin doit demander des explications lorsque nécessaire**

Bien que je recommande fortement aux avocates de ne pas permettre aux témoins adverses de poser des questions, tel que discuté au titre « Témoin pose des questions – Mise en garde pour la procureure », il est nécessaire d'expliquer à vos témoins qu'elles doivent poser une question lorsque le vocabulaire les laisse perplexe. Bref, si elle ne comprend pas le sens du mot « sabir », par exemple, on ne doit pas laisser la gêne nuire au besoin d'éclaircissement. Cela étant, certaines questions d'éclaircissements peuvent être perçus comme des tentatives d'esquiver la question. Ainsi, « SCAPIN.— Bon. ARGANTE.— Comment, bon? » [1-4] Ou, encore, « ARGANTE.— Cela arrive parfois. Mais que voulez-vous dire par là? GÉRONTE.— Ce que je veux dire par là? ARGANTE.— Oui. GÉRONTE.— Que si vous aviez en brave père, bien morigéné votre fils, il ne vous aurait ... » [2-1]

Au demeurant, certains échanges sont difficiles à interpréter, dont : « GÉRONTE.— Comment? ARGANTE.— Comment? » [2-1]

### **Témoin pose des question – Mise en garde pour la procureure**

« SCAPIN Il vaut mieux encore être marié, qu'être mort. ARGANTE.— On ne m'a pas dit que l'affaire se soit ainsi passée. SCAPIN.— Demandez-lui plutôt. Il ne vous dira pas le contraire. ARGANTE.— C'est par force qu'il a été marié? SILVESTRE.— Oui, Monsieur. SCAPIN.— Voudrais-je vous mentir?... » Ce dernier bout de phrase illustre bien le danger pour l'avocate qui contre-interroge. L'enseignement traditionnel est qu'il ne faut jamais répondre à une question du

témoin dont la tâche est justement de répondre aux questions et non d'en formuler. Toutefois, la seule règle immuable en plaidoirie est qu'il n'y a aucune règle immuable. Ainsi, si le fait que le témoin cherche à éviter les questions gênantes au moyen de cet échappatoire est évident, laissez-le poser des questions de temps en temps, pour ensuite plaider son refus d'être fidèle au serment qu'il a pris.

**Vantardise de votre témoin : à proscrire dès le début de vos préparatifs**

Voir le titre « Vérité, votre témoin qui proclame la vérité, toute la vérité et rien que la vérité ».

**Vérité, votre témoin qui proclame la vérité, toute la vérité et rien que la vérité**

« SCAPIN.— À vous dire la vérité, il y a peu de choses qui me soient impossibles, quand je m'en veux mêler... » [1-2] L'avocate doit redouter ce genre de discours, et elle doit donc tout faire, autant que faire se peut, lors des préparatifs du procès, afin que vos témoins évitent ce genre de locution, surtout du genre « si je mens, que le Bon Dieu me foudroie sur place! » De plus, l'élément de vantardise sera exploité par l'autre procureure, surtout en raison de la phrase qui suit : « J'ai sans doute reçu du Ciel un génie assez beau pour toutes les fabriques de ces gentillesses d'esprit, de ces galanteries ingénieuses à qui le vulgaire ignorant donne le nom de fourberies; et je puis dire sans vanité, qu'on n'a guère vu d'homme qui fût plus habile ouvrier de ressorts et d'intrigues; qui ait acquis plus de gloire que moi dans ce noble métier ... » [1-?]